

Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne



# SKILLS FOR CONSENT

Présentation du projet





# UN LIVRET D'ACTIVITÉS

## D'ÉDUCATION AU CONSENTEMENT

Skills for consent, un projet de création d'un livret d'activités  
d'éducation au consentement



### **UNE BOITE À OUTILS CLÉ EN MAIN**

Pour les professionnel·les de l'éducation, de l'animation, les parents, etc.



### **POUR LES ENFANTS ENTRE 5 ET 7 ANS**

Une dizaine d'activités adaptées au développement de l'enfant



### **LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES**

Comme outil de prévention précoce des violences sexuelles



### **EN TÉLÉCHARGEMENT LIBRE DÈS LE PRINTEMPS 2025**

Disponible sur diverses plateformes françaises et internationales.  
Traduit en français, danois et anglais

# L'ÉDUCATION AU CONSENTEMENT

## UNE MISSION DE L'ÉCOLE

Selon le rapport de la Ciivise\*, on estime à 160 000 le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles chaque année en France. Ce même rapport indique que les premières violences surviennent en moyenne autour de 8 ans.

**L'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle** (EVARS) tout au long de la scolarité est une obligation légale depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001.

L'EVARS est une mission de l'école qui répond à de nombreux enjeux : lutte contre le sexisme, éducation au consentement, prévention des violences, protection des personnes vulnérables.

L'EVARS dès le plus jeune âge est de plus un moyen de prévenir et combattre les violences et l'exploitation sexuelles des mineur-es (Convention de Lanzarote, 2007).

Malgré ces enjeux, **la loi reste largement inappliquée** et les séances d'EVARS auprès des enfants sont quasi inexistantes avant le collège.

Plusieurs freins expliquent le non respect de cette loi, dont :

- Méconnaissance de ce qu'est l'EVARS
- Tabou autour de la sexualité et des violences sexuelles faites aux enfants
- Manque de financement dédiés

Notre projet ne se substitue pas aux séances d'EVARS, il propose de répondre à l'un de ses nombreux enjeux en outillant les professionnel·les à **initier une culture du consentement** auprès des enfants de 5 à 7 ans.

\*Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants)

# L'ÉDUCATION AU CONSENTEMENT

## UNE RÉPONSE À UN BESOIN SOCIAL

Éduquer les enfants au consentement, c'est à la fois leur apprendre à respecter celui des autres, mais aussi leur apprendre qu'ils ont des droits et que leur intégrité doit être respectée. C'est les aider à développer des compétences essentielles pour leur sécurité et leur bien-être.

### **Un outil de prévention précoce des violences sexuelles**

Les violences sexuelles sont souvent commises par une personne connue de la victime et qui appartient à son cercle de confiance dans le cas des personnes mineures. En éduquant les enfants au consentement, on leur donne les outils nécessaires pour se protéger et dire non à une situation de violence.

En effet, les enfants qui comprennent le concept de consentement sont plus à même de savoir si une situation est acceptable ou non. Ils sont également plus à même de dire non à une personne qui ne respecterait pas leurs limites.

### **Un outil majeur de l'éducation au consentement : le développement des compétences psychosociales (CPS)**

L'éducation au consentement est un processus continu qui doit être adapté à la maturité de l'enfant. Empathie, régulation des émotions, gestion du stress, affirmation de soi..., en étant développées dès le plus jeune âge, les CPS permettent en effet de réduire considérablement les violences en général et les violences sexuelles en particulier.

### **De l'éducation au consentement à une culture du consentement**

En éduquant au consentement dès le plus jeune âge, nous pouvons contribuer à protéger les enfants dans le présent, mais aussi à prévenir les violences tout au long de la vie. En mettant au centre le pouvoir d'agir de chaque individu, la culture du consentement pose les bases d'une responsabilité collective pour aller vers une société égalitaire et sans violence.

# LE FRUIT D'UNE COLLABORATION



L'œil du loup

## L'œil du loup

*Promouvoir le bien-être pour prévenir les violences et les discriminations.*

L'œil du Loup est une association de prévention des violences et de promotion du bien-être qui intervient auprès de différents publics, de la petite enfance à l'âge adulte. Ses actions de prévention sont pensées à travers la promotion du bien-être comme facteur de réduction des risques ; elles favorisent l'autonomisation et la responsabilisation des personnes.

Spécialisée dans la prévention des violences sexistes et sexuelles, l'association anime notamment des ateliers d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle auprès de différents publics, avec un focus sur les questions de consentement.

Elle a également développé une pédagogie qui met en lien le développement des compétences psychosociales avec la prévention des violences.



## Center for Violence Prevention

*La violence commence dans le langage - et c'est là que nous l'arrêtons.*

Le Center for Violence Prevention (CFV) est une association danoise qui œuvre pour prévenir les violences physiques et psychologiques en les abordant comme des problèmes de société. En alliant la recherche scientifique et actions de terrain autour des questions de violence, CFV propose et élabore des solutions novatrices aux problématiques de violences.

Pour cela, l'association dispose d'une collaboration interdisciplinaire solide : elle regroupe des anthropologues, des psychologues, des sociologues, des spécialistes du genre... Depuis 2019, le CFV offre un soutien individuel et collectif gratuit et spécialisé aux personnes qui ont été exposées à la violence mais également à celles qui l'ont infligée.